
ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION LE LUNDI 13 AVRIL 2026

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR UN PROJET DU RÈGLEMENT NUMÉRO 6-1-95 (2026) MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN DE MODIFIER LA DÉLIMITATION DU ZONAGE CONCERNANT LES ZONES RA-319, RB-321 ET RB-322 D'AUTORISER L'USAGE « HABITATION-UNIFAMILIALE JUMELÉE »

AVIS EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

1. Adoption du premier projet de règlement

Lors de la séance du conseil municipal, tenue le 9 mars 2026, le conseil a adopté, par résolution, le premier projet de règlement numéro 6-1-95 (2026) intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage afin de modifier la délimitation du zonage concernant les zones RA-319, RB-321 et RB-322 et d'autoriser l'usage « Habitation-unifamiliale jumelée ».

2. Objet du projet de règlement

Le premier projet de règlement numéro 6-1-95 (2026) a pour objet de retirer les lots numéro 6 711 365 et numéro 6 711 366 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook, de la zone RA-319 et les intégrer à la zone RB-322 où l'usage *Habitation - unifamiliale jumelée* est permis. Le lot numéro 6 711 360 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook, sera pleinement intégré à la zone RB-319.

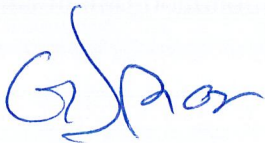
De plus, des modifications devront être apportées à la grille des usages et des normes de la zone RB-321 pour permettre les mêmes usages que la zone RB-322 afin que l'usage *Habitation – unifamiliale jumelée* soit permis.

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Geneviève Dupras, greffière de la Ville de Coaticook, certifie que j'ai affiché une copie de l'avis public ci-contre près de la porte principale de l'hôtel de ville le 12 mars 2026 en conformité à l'article 345 de la *Loi sur les cités et villes* et que cet avis a été publié sur le site internet de la Ville de Coaticook du 12 mars 2026.

Donné à Coaticook, ce 12 mars 2026

La greffière,



Geneviève Dupras



3. Assemblée publique de consultation

Conformément à l'article 123 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c.A-19.1), une assemblée publique de consultation aura lieu le **lundi, 13 avril 2026 à 19 h 00 à la salle du conseil de l'hôtel de ville situé au 150, rue Child à Coaticook**. Au cours de l'assemblée publique, on expliquera le projet de règlement et on entendra les personnes et les organismes qui désireront s'exprimer.

Consultation du projet de règlement

Le projet de règlement est disponible pour consultation à l'hôtel de ville, situé au 150, rue Child, à Coaticook durant les heures régulières d'ouverture où tout intéressé peut en prendre connaissance. Les personnes intéressées peuvent également appeler au numéro (819) 849-2721 pour toute question ou information supplémentaire sur le projet de règlement.

DONNÉ à Coaticook ce 12^e jour du mois de mars 2026.

La greffière,



Geneviève Dupras